

**ARRETE PORTANT LEVEE D'INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
DES POIDS-LOURDS DE PLUS DE 7,5 TONNES
SUR LES RD 6 ET RD 12
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VERDUN-SUR-GARONNE
ET CASTELSARRASIN**

A.D. n° 2014-97

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009 ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 13-2343 du 30 juillet 2013 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement ;

VU la crue de la Garonne depuis le 23 janvier 2014 ;

CONSIDERANT que pour éviter la détérioration des chaussées et pour permettre le drainage, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules pendant la période de décrue ;

CONSIDERANT que les conditions de circulation sont redevenues normales, il y a lieu de lever l'interdiction de circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

A R R E T E :

Article 1er : L'arrêté départemental n° 2014-85 du 27 janvier 2014 portant interdiction de circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes sur les RD 6 et RD 12, sur le territoire des communes de Verdun-sur-Garonne et Castelsarrasin, est abrogé.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet à compter du 31 janvier à 8 heures.

Article 3 : Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Information et de Coordination Routière, Monsieur le Directeur du Centre Régional d'exploitation des Autoroutes du Sud de la France, Monsieur le Maire de Verdun-sur-Garonne, Monsieur le Maire de Castelsarrasin, Monsieur le Directeur Départemental de la Poste, Monsieur le Directeur du S.M.U.R. - Urgences, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Madame la Responsable du Service Départemental des Transports, Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Verdun-sur-Garonne, Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Castelsarrasin, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds et Monsieur le Directeur de la Société Brink's Evolution.

Fait à Montauban,
le 31 janvier 2014

Le Président,

*
* *